

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 22/09/2023

VOI.23.00.A02381

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE FRANCOIS VILLON

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande du service ETUDES ET TRAVAUX, équipes opérationnelles de GBM
Considérant que des travaux de remplacement et réparation des poteaux bois rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 25/09/2023 au 29/09/2023 RUE FRANCOIS VILLON

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 25/09/2023 et jusqu'au 29/09/2023, de forts empêtements seront instaurés, RUE FRANCOIS VILLON.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 21 SEP. 2023

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée



Faint header text at the top of the page, possibly containing a title or page number.

First main paragraph of text, appearing as a block of faint, illegible characters.

Second main paragraph of text, continuing the faint, illegible content.

Third main paragraph of text, showing the continuation of the faint, illegible text.

Fourth main paragraph of text, appearing as a block of faint, illegible characters.

Fifth main paragraph of text, continuing the faint, illegible content.

Sixth main paragraph of text, showing the continuation of the faint, illegible text.

Seventh main paragraph of text, appearing as a block of faint, illegible characters.

Eighth main paragraph of text, continuing the faint, illegible content.

Faint footer text at the bottom of the page, possibly containing a page number or reference.